



## L'UNSA communique :

# Le télétravail de droit commun prolongé au 31 décembre 2022

*Chers collègues, adhérents, sympathisants,*

Lors de **notre rencontre du 3 mars dernier**, nous avons suggéré à la Présidente de Région la prolongation du dispositif de télétravail de droit commun à minima de 3 mois et ce afin d'apaiser le climat social au sein de la Collectivité.

*Notre message a été compris :* par note interne du 23 mars, la Collectivité nous informe de la prolongation du dispositif de télétravail de droit commun jusqu'au 31 décembre 2022.

Nous ne pouvons que saluer cette initiative de la Présidente, qui donne là un signe positif avant l'engagement des débats à venir sur ce thème qui nous tient à cœur.

**Cette avancée confirme que nous devons continuer à privilégier la discussion et le dialogue dans l'intérêt de tous !**

